

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE D'AULON**  
**Du 3 MAI 2021**

L'an deux mil vingt et un,

Et le 3 mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AULON dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Bertrand DUBARRY, Maire en exercice élu dans le cadre de la présente séance.

**Présents:** Mmes DILHET S, CHEMLA C., MM. DUBARRY JB, FOUGA L, GARNIER Ph., SABASTIA G., VENTAJA C.

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** Mme DILHET Sylvie

**N°1 Objet : Délibération relative à la décision modificative n°1 du budget primitif 2021**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu d'adopter une décision modificative du budget primitif 2021.

Il propose les mouvements de crédits suivants :

	DEPENSES	RECETTES
1641/16	+ 23 700 €	

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces mouvements de crédits.

**N°2 Objet: Délibération relative à la requête SARL Le Pic Noir**

Par courrier du 12/4/2021 Mme Berguig, gérante de la SARL Le Pic Noir demande, au vu de la conjoncture actuelle et de ses difficultés financières, de lui accorder un dégrèvement concernant la facture forfaitaire d'eau et d'assainissement arrêtée au montant de 721.26 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, suite au vote : 4 votes contre, 2 votes pour, 1 abstention, décide de rejeter la demande.

### **N°3 Objet : Délibération relative à la création d'une Pico Centrale électrique sur l'adduction d'eau**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'éventualité d'installer sur la future liaison entre le captage et le réservoir du village d'Aulon une pico centrale électrique dont la production d'énergie serait de 52 MWH, soit aux conditions du marché actuel une ressource potentielle de 6000€/an environ.

La canalisation est en cours d'étude par la société AD2i dont la prestation pourrait s'arrêter à la description du générateur électrique.

La partie raccordement au réseau électrique pourrait être confiée au Syndicat Départemental d'Energie.

Le financement de cet investissement pourrait se faire par un emprunt amortissable sur 25 ans proposé par la Banque des Territoires.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches pour rassembler les informations afin de constituer ce dossier.

### **N°4 Objet : Délibération relative à la décision modificative n°2 du budget primitif 2021**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu d'adopter une décision modificative du budget primitif 2021.

Il propose les ouvertures de crédits suivants :

	DEPENSES	RECETTES
6218/012 Autre personnel extérieur	+ 4 000 €	
6411/012 Personnel titulaire	+ 4 500 €	
6451/012 Cotisations URSSAF	+ 2 500 €	

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces mouvements de crédits.

### **N°5 Objet: Délibération relative au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Le Conseil municipal d'Aulon

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 I 1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la réhabilitation de cabanes d'estives servant d'hébergement aux bergers durant l'été ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois allant du 01/06/2021 au 31/08/2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### **N°6 Objet: Délibération relative aux travaux d'améliorations pastorales**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'intérêt qu'il y aurait à réaliser les travaux d'amélioration pastorale suivants :

- Travaux d'agrandissement des parcs ovins d'Espigous et d'Auloueilh
- Travaux de reprise de la clôture de Capagaous  
dont les devis s'élèvent à la somme de 6 426,80 € H.-T.,

Sous réserve d'être retenus par le Comité de sélection mis en place dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Région Occitanie, Pyrénées-Méditerranée « Accompagnement du pastoralisme pyrénéen : volet travaux 2021 » du Programme de Développement Rural Régional, ces travaux peuvent bénéficier de soutiens publics à hauteur de 70 %, soit 4 498,76 € H.T., avec un autofinancement restant à la charge de la Commune de : 1 928,04 € H.T.

L'assemblée, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Adopte le principe de la réalisation du projet ci-dessus,
- Sollicite le concours financier de l'Europe (crédits FEADER), de l'Etat (crédits MAAF et FNADT), du Conseil Régional, du Conseil Départemental et du Parc National des Pyrénées (Convention inter régionale de massif, mesure 2.2 « biodiversité et développement patrimonial dans le parc national des Pyrénées et son aire d'adhésion »),
- S'engage à disposer de l'autofinancement nécessaire,
- Mandate Monsieur le Maire pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.

## **Questions diverses et informations:**

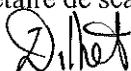
- Information sur l'entretien du cimetière
- Information sur le piquetage des emplacements cinéraires et de l'ossuaire communal
- Information sur le compte rendu de la journée des sentiers organisée par la Société de Chasse
- Programmation de la réunion du Comité Technique de la Chasse, Mr VENTAJA Cyril proposera une date après concertation avec le Président de la Société de Chasse
- Information sur l'aménagement du bas du quartier Saint Eloi, Consultation d'entreprises
- Information sur la réhabilitation du chemin de Spiguettes
- Réunion des Eleveurs du 4 mai 2021 à 15h à l'Espace Citoyen
- Réunion CAUE le 7 mai 2021
- Journée fleurissement du 15 mai 2021
- Information sur l'attribution du FAR
- Stationnement Estival remis à l'ordre du jour
- Mr le Maire présente la demande de Mr et Mme FORCET, propriétaires d'une grange située au Hameau de Lurgues. Ils font part d'un projet d'agrandissement sur la parcelle A575, pour la construction d'un local qui servira de stockage pour le bois. La Commune d'Aulon céderait un emplacement de 3 x 5 mètres approximativement, à charge pour Mr et Mme FORCET d'assumer les frais de géomètre et de notaire. L'assemblée réunie n'émet aucune opposition quant à la poursuite de ce projet.

## **Fixation date prochain Conseil Municipal :**

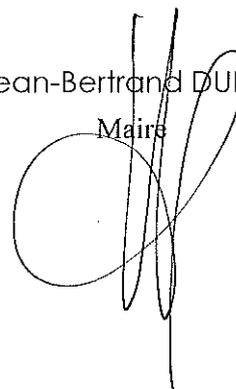
**Lundi 31 mai 2021, à 18H**

La séance a été clôturée à 21h15

Sylvie DILHET  
Secrétaire de séance



Jean-Bertrand DUBARRY  
Maire



SIGNATURES

OU CAUSES EMPECHANT LA SIGNATURE

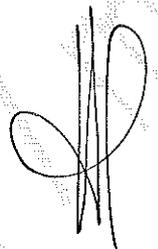
CHEMLA Céline



DILHET Sylvie



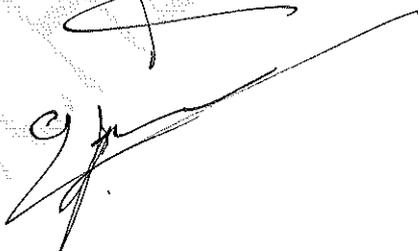
DUBARRY Jean-Bertrand



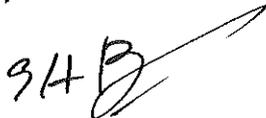
FOUGA Lucien



GARNIER Philippe



SABASTIA Gabriel



VENTAJA Cyril



## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AULON

### SEANCE DU 3 mai 2021

N° de délibération	Intitulé	N° de feuille
N°1-03-05-2021	Délibération relative à la décision modificative n°1	1
N°2-03-05-2021	Délibération relative à la requête SARL Le Pic Noir	1
N°3-03-05-2021	Délibération relative à la création d'une Pico Centrale électrique sur l'adduction d'eau	2
N°4-03-05-2021	Délibération relative à la décision modificative n°2	2
N°5-03-05-2021	Délibération relative au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité	2-3
N°6-03-05-2021	Délibération relative aux travaux d'améliorations pastorales	3



**N°01-03-05-2021**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'AULON  
SEANCE du 3 mai 2021**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au CM 07  
En exercice 07  
Présents 07  
Absents 00  
Procurations 00  
Ayant pris part au vote 07

L'an deux mil vingt et un, et le 3 mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire.

**Present:** Mme CHEMLA C, Mme DILHET S, Mr. DUBARRY JB, Mr. FOUGA L, Mr. GARNIER Ph., Mr. SABASTIA G, et Mr. VENTAJA C.

**Date de la convocation :**  
Le 29 avril 2021

**Absents excusés : 0**

**Date d'affichage :**  
Le 29 avril 2021

**Absents : 0**

**Secrétaire de séance : DILHET SYLVIE**

**Objet : Décision modificative n°1 du budget primitif 2021**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu d'adopter une décision modificative du budget primitif 2021.

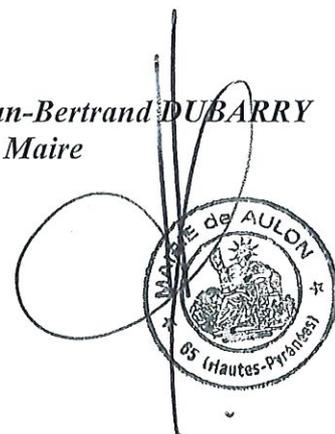
Il propose les mouvements de crédits suivants :

	DEPENSES	RECETTES
1641/16	+ 23 700 €	

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces mouvements de crédits.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre figurent les signatures

*Jean-Bertrand DUBARRY*  
Maire





**N°02-03-05-2021**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'AULON  
SEANCE du 3 mai 2021**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	07
Absents	00
Procurations	00
Ayant pris part au vote	07

L'an deux mil vingt et un, et le 3 mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire.

**Présents:** Mme CHEMLA C, Mme DILHET S, Mr. DUBARRY JB, Mr. FOUGA L, Mr. GARNIER Ph., Mr. SABASTIA G, et Mr. VENTAJA C.

**Date de la convocation :**

Le 29 avril 2021

**Absents excusés : 0**

**Date d'affichage :**

Le 29 avril 2021

**Absents : 0**

**Secrétaire de séance : DILHET SYLVIE**

**Objet : Requête SARL Le Pic Noir**

Par courrier du 12/4/2021 Mme Berguig, gérante de la SARL Le Pic Noir demande, au vu de la conjoncture actuelle et de ses difficultés financières, de lui accorder un dégrèvement concernant la facture forfaitaire d'eau et d'assainissement arrêtée au montant de 721.26 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, suite au vote : 4 votes contre, 2 votes pour, 1 abstention, décide de rejeter la demande.

*Jean-Bertrand DUBARRY*  
Maire





N°04-03-05-2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'AULON  
SEANCE du 3 mai 2021

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM 07  
En exercice 07  
Présents 07  
Absents 00  
Procurations 00  
Ayant pris part au vote 07

L'an deux mil vingt et un, et le 3 mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire.

**Présents:** Mme CHEMLA C, Mme DILHET S, Mr. DUBARRY JB, Mr. FOUGA L, Mr. GARNIER Ph., Mr. SABASTIA G, et Mr. VENTAJA C.

Date de la convocation :  
Le 29 avril 2021

**Absents excusés :** 0

Date d'affichage :  
Le 29 avril 2021

**Absents :** 0

**Secrétaire de séance :** DILHET SYLVIE

**Objet : Décision modificative n°2 du budget primitif 2021**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu d'adopter une décision modificative du budget primitif 2021.

Il propose les ouvertures de crédits suivants :

	DEPENSES	RECETTES
6218/012 Autre personnel extérieur	+ 4 000 €	
6411/012 Personnel titulaire	+ 4 500 €	
6451/012 Cotisations URSSAF	+ 2 500 €	

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces mouvements de crédits.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre figurent les signatures



*Jean-Bertrand DUBARRY*  
Maire



N°05-03-05-2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'AULON  
SEANCE du 3 mai 2021**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	07
Absents	00
Procurations	00
Ayant pris part au vote	07

L'an deux mil vingt et un, et le 3 mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire.

**Présents:** Mme CHEMLA C, Mme DILHET S, Mr. DUBARRY JB, Mr. FOUGA L, Mr. GARNIER Ph., Mr. SABASTIA G, et Mr. VENTAJA C.

Date de la convocation :  
Le 29 avril 2021

**Absents excusés :** 0

Date d'affichage :  
Le 29 avril 2021

**Absents :** 0

Secrétaire de séance : DILHET SYLVIE

**Objet : DELIBERATION RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL  
SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN  
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 I 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984)

Le Conseil *municipal d'Aulon*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 I 1° ;  
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la réhabilitation de cabanes d'estives servant d'hébergement aux bergers durant l'été ;

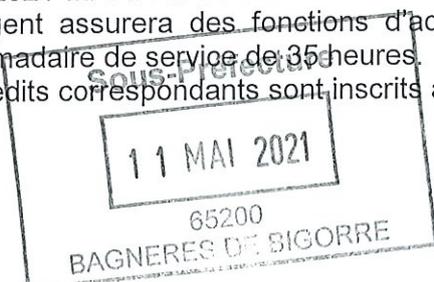
Sur le rapport de *Monsieur le Maire* et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois allant du 01/06/2021 au 31/08/2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.



Fait et délibéré en séance  
Le 3 mai 2021

*Jean-Bertrand DUBARRY*  
Maire





2021

N°06-03-05-2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'AULON  
SEANCE du 3 mai 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	07
Absents	00
Procurations	00
Ayant pris part au vote	07

Date de la convocation :  
Le 29 avril 2021

Date d'affichage :  
Le 29 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, et  
Municipal de AULON régulièrement  
réuni au nombre prescrit par la  
sous la présidence de Monsieur

**Présents:** Mme CHEMLA C, M  
FOUGA L, Mr. GARNIER Ph.,

**Absents excusés :** 0

**Absents :** 0

**Secrétaire de séance :** DILHET

le 3 mai à dix-huit heures, le Conseil  
nément convoqué en séance ordinaire, s'est  
loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
*Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire.

me DILHET S, Mr. DUBARRY JB, Mr.  
Mr. SABASTIA G, et Mr. VENTAJA C.

SYLVIE

**Objet de la délibération : travaux d'améliorations pastorales**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'intérêt qu'il y aurait à ré  
suivants :

- Travaux d'agrandissement des parcs ovins d'Espigous et d'Aulon
- Travaux de reprise de la clôture de Capagaous  
dont les devis s'élèvent à la somme de **6 426,80 € H.T.**

Sous réserve d'être retenus par le Comité de sélection mis en plac  
par la Région Occitanie, Pyrénées-Méditerranée « Accompagne  
travaux 2021 » du Programme de Développement Rural Régio  
soutiens publics à hauteur de 70 %, soit **4 498,76 € H.T.**, avec un  
Commune de : **1 928,04 € H.T.**

L'assemblée, après en avoir délibéré,

- Adopte le principe de la réalisation du projet ci-dessus,
- Sollicite le concours financier de l'Europe (crédits FEADER), du Conseil Régional, du Conseil Départemental et du Parc inter régionale de massif, mesure 2.2 « biodiversité et développement du parc national des Pyrénées et son aire d'adhésion »),
- S'engage à disposer de l'autofinancement nécessaire,
- Mandate Monsieur le Maire pour entreprendre toutes démarches

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre figurent les signatures

liser les travaux d'amélioration pastorale

ilh

U dans le cadre de l'appel à projets lancé  
ent du pastoralisme pyrénéen : volet  
al, ces travaux peuvent bénéficier de  
itofinancement restant à la charge de la

), de l'Etat (crédits MAAF et FNADT),  
National des Pyrénées (Convention  
veloppement patrimonial dans le

arches et signer tous documents, en vue  
iques.

*Jean-Bertrand DUBARRY*  
Maire

